



MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU, TABLEAUX, BIBELOTS

VENTE DU 10/02/2022

VENTE UNIQUEMENT EN LIVE

Sur INTERENCHERES.COM

LES LOTS sont Chez VSR

1 au 131 chez VSR

et du 132 au 227 A L'ETUDE LOTS DE MOA

85, avenue Aristide Briand – 93 STAINS

Suite à LJ et Tutelle

Exposition

Mardi 8 février 2022 de 09h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Téléphone VSR : 01 43 11 34 40

Frais Judiciaire : 14.28 TTC

Vente en live sur INTERENCHERES LIVE

46, rue de la Victoire - 75009 Paris - tél. 01 49 95 06 84 - fax. 01 49 95 06 77 – olivier.lasseron@gmail.com

- www.lasseron-associes.com

OVV N° 2004-505ENT EN LIVE

LA SVV LASSERON & ASSOCIES est une société de ventes volontaires régie par la loi du 20 juillet 2011.

La Maison de Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les ventes aux enchères organisées par la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES sont soumises aux présentes conditions

## Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser lors des expositions organisées avant les enchères par la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES.

Des rapports d'état peuvent être communiqués à titre indicatif et gracieux sur simple demande, par courrier, téléphone ou courrier électronique. Ceux-ci sont fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de la Maison de Ventes.

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autre imperfection.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

## Enchères

Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue.

Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle.

Toutefois, tout enchérisseur qui souhaite faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente ou sur le site [www.lasseron-associes.com](http://www.lasseron-associes.com).

Ce formulaire doit parvenir à la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires avant la veille de la vente 20h. Aucun ordre ne sera enregistré au-delà de cette date et heure.

## La Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES

se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. Dans tous les cas, la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

## Paiement

La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire n'a pas fait connaître ses données personnelles avant la vente, il devra justifier de son identité et de ses références

bancaires.

Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication, par lot et par tranche, les frais et taxes suivants :

- 23.333 % HT (28, % TTC)
- les lots avec \* 12 % HT (14.4 % TTC)

L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- en espèces dans la limite de la législation en vigueur.
- par CB en utilisant le lien ou à l'étude
- par virement bancaire.
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne sont autorisés qu'après l'accord préalable de la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES. Il est conseillé aux acheteurs de fournir une lettre accreditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat.
- par carte bancaire : sauf American Express.

#### Défaut de paiement

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception.

A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10 % du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de réitération des enchères régie par l'article L 321- 14 du Code de Commerce.

Dans le cadre de la réitération des enchères, la Maison de Ventes est en droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur réitération des enchères, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

La Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES se réserve la possibilité de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant. De même, la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes conditions de vente. La Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires- priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du SYMEV 15 rue Freycinet 75016 Paris.

#### Retrait des achats

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Pour l'enlèvement des lots qui n'ont pas été retirés le jour de la vente, il est conseillé de contacter préalablement la Maison de Ventes SVV LASSERON & ASSOCIES au 01 49 95 06 84. Les petits tableaux

et objets d'art peuvent être retirés sur rendez-vous au 46 rue de la Victoire 75009 Paris, du lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures.

Le mobilier, et de manière générale les pièces volumineuses, sont conservées dans les entrepôts de nos prestataires DROUOT MAGASINAGE +33(0) 1 48 00 20 56.

Les frais de stockage sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement par les prestataires selon les tarifs en vigueur

Le magasinage des objets n'engage pas la responsabilité de la Maison de Ventes.

Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

La maison de vente SVV LASSERON & ASSOCIES ne dispose pas de service expédition, pour vos demandes de transport, nous vous invitons à vous rapprocher de DROUOT TRANSPORT 01 48 00 20 49

Exportation- Détaxe

La TVA facturée sera remboursée à l'acheteur qui justifie de sa qualité de résident hors de l'Union Européenne sur présentation auprès de notre service comptable dans un délai maximum de 3 mois suivant la vente de la déclaration d'exportation (DAU) du bien acquis dûment visée par le service des Douanes.

Le document d'exportation devra mentionner la société SVV LASSERON & ASSOCIES comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire du bien.

L'exportation des œuvres d'art considérées comme des biens culturels est soumise à autorisation de la part du ministère de la Culture (cf. article L 111-2 du Code du Patrimoine).

L'exportation dans un pays de l'Union Européenne est subordonnée à l'obtention d'un certificat d'exportation d'un bien culturel délivré par le service compétent du ministère de la Culture dans un délai maximum de 4 mois à compter de sa demande. Ce certificat pourra être demandé par la Maison de